Nations Unies A/69/681–S/2014/939



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Points 13 et 115 de l’ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettres identiques datées du 23 décembre 2014, adressées au Président de l’Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies

J’ai l’honneur de me référer à votre lettre du 15 décembre 2014, dans laquelle vous me faisiez part de vos recommandations concernant la portée, les mandats et les modalités de l’examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies de 2015, et me demandiez, au nom de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité :

a) De nommer, en concertation avec les États Membres, le Président de la Commission de consolidation de la paix et les principaux groupements politiques et groupes de discussion, les membres d’un groupe consultatif d’experts, dont le nombre ne dépassera pas sept, qui auront pour mission de réaliser cinq études de pays définies à l’avance conformément aux mandats approuvés;

b) D’examiner tous les mécanismes de financement possibles de l’examen et en référer à l’Assemblée générale dans les meilleurs délais.

Je note avec satisfaction que l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont décidé d’utiliser des études de cas pour l’analyse qui éclairera leurs débats sur l’examen de 2015. Cet axe de recherche devrait permettre de repérer les insuffisances et les lacunes structurelles de nos méthodes actuelles et de formuler des recommandations pratiques et réalistes en vue d’améliorer le fonctionnement du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et de renforcer notre appui aux pays qui sortent d’un conflit.

Anticipant sur votre demande, j’ai engagé des consultations en vue de sélectionner les membres du groupe consultatif d’experts sur la base de paramètres



14-67949 (F) 301214 301214





et de critères bien définis. Ces consultations étant en cours de finalisation, je vous ferai connaître sous peu les experts que j'aurai nommés à leur issue, en tenant compte des hautes exigences que vous avez exprimées dans la lettre susmentionnée.

En ce qui concerne les mécanismes de financement qui appuieront les études de pays et les travaux du groupe consultatif d'experts, j'ai examiné plusieurs options dont j'ai le plaisir de vous faire part ci-dessous.

1. Budget-programme ordinaire (2014-2015) : même si l'examen de 2015 était prévu dans les résolutions 65/7 de l'Assemblée générale et 1947 (2010) du Conseil de sécurité, la nature et la portée de cet examen n'ont été arrêtées de manière officielle que dans la lettre datée du 15 décembre 2014 susmentionnée. Par conséquent, il était impossible de proposer un rapport révisé de présentation du projet de budget au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale à temps pour la session principale qui a achevé ses travaux le 19 décembre 2014. Ce rapport ne pourrait être présenté et examiné qu'à la première reprise de la session de la Cinquième Commission, entre mars et mai 2015 au plus tôt, ce qui ne permettrait pas de réaliser les deux phases préconisées pour l'examen dans les délais indiqués dans votre lettre susmentionnée.

2. Financement extrabudgétaire : une autre possibilité pour financer la première phase de l'examen de 2015 consisterait à mettre en place un fonds d'affectation spéciale et à inviter les États Membres à faire des contributions volontaires. Comme cette phase est peu coûteuse (environ 1,6 million de dollars des États-Unis d'après les estimations actuelles), je ne recommande pas la mise en place d'un nouveau fonds d'affectation spéciale car cela impliquerait des coûts de transaction et une perte de temps trop importants. De plus, cette option limite inutilement à quelques donateurs le financement d'un processus décidé par tous les États Membres.

Une variante consisterait à utiliser les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires m'a informé que la situation fiduciaire actuelle du Fonds permettrait de dégager immédiatement les ressources nécessaires au démarrage des études des cas. Par ailleurs, un grand nombre de principaux donateurs reconnaissent que l'utilisation du Fonds est envisageable en pratique et nombre d'entre eux ont également promis d'affecter une partie de leurs contributions actuelles ou futures au paiement du coût de l'examen, afin de préserver les montants alloués par le Fonds aux programmes des pays. Je sais toutefois que l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix n'a pas obtenu l'adhésion de tous les donateurs. Par conséquent, afin de préserver le consensus qui a caractérisé tous les débats et décisions qui ont mené au lancement officiel de l'examen, il conviendrait de ne pas choisir cette option.

3. Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015 : comme les deux phases de l'examen doivent être achevées avant la fin de 2015 et puisque les États Membres qui ont demandé cet examen n'ont arrêté leur choix quant à sa portée et sa méthodologie que tard cette année, je suggère que l'examen soit financé sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015. Cette solution permettrait au groupe consultatif d'experts de commencer ses travaux dès la fin du mois de janvier 2015, après que sa composition aura été arrêtée et une fois les formalités administratives accomplies. Ce calendrier permettrait également de disposer de suffisamment de temps pour les études de pays importantes sur lesquelles reposent l'analyse et l'examen de 2015 qui en résultera.

Je me réjouis à la perspective de continuer à soutenir les actions des États Membres et de m'associer aux efforts collectifs que nous faisons pour améliorer l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la consolidation et du maintien de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon